

**RAPPORT
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
SUR L'ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 1 (A/42/1)



NATIONS UNIES

**RAPPORT
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
SUR L'ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 1 (A/42/1)



NATIONS UNIES

New York, 1987

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Durant l'année écoulée, au milieu de conflits régionaux persistants et de grandes difficultés économiques et sociales, les nations ont manifesté à plusieurs reprises une plus grande solidarité lorsqu'elles ont abordé, dans le cadre multilatéral de l'Organisation des Nations Unies, de graves problèmes à incidences mondiales. Bien que limitée et fragmentaire, cette évolution pourrait s'avérer d'une grande portée, car son origine tient d'après moi à une communauté croissante d'intérêts dans les affaires internationales. Je veux dire qu'on s'accorde à penser qu'il est de l'intérêt de tous de relever certains défis mondiaux d'importance vitale et, notamment, de réunir les conditions nécessaires à un développement économique soutenu, de préserver un environnement mondial hospitalier, d'éliminer les violations les plus flagrantes des droits de l'homme, d'écarter les menaces qui pèsent — sans limitation de frontières — sur la santé des collectivités et des particuliers et, enfin et surtout, d'éviter l'anéantissement nucléaire. Quels que soient leurs orientations politiques et leur système économique, les pays, conscients des dangers de l'immobilisme, ont commencé à s'attaquer avec un pragmatisme nouveau aux problèmes qui se posent dans un monde interdépendant. On peut y voir la promesse d'une coopération multilatérale élargie et d'un accroissement de l'efficacité de l'Organisation. C'est comme si, sur une mer périlleuse, un vent léger mais favorable était revenu gonfler les voiles du frêle esquif qui transporte l'humanité.

Important catalyseur du consensus sur les problèmes mondiaux, l'Organisation des Nations Unies est aussi elle-même, j'en suis convaincu, l'objet d'une plus grande communauté de vues qu'au moment de mon dernier rapport à l'Assemblée générale. Elle demeure certes en butte à une crise financière d'une ampleur fort dommageable. Pourtant, on note un revirement sensible en sa faveur, suscité en partie par la constatation du grave danger où elle se trouvait mais surtout, j'en suis certain, par les changements intervenus dans la situation politique, économique et sociale internationale qui ont démontré à l'évidence la nécessité et la valeur unique de l'ONU et des autres organisations multilatérales.

Ces derniers mois ont semblé parfois être dominés par la crise financière et les réformes administratives. Je pense que, dans ces conditions, il est particulièrement important de reconnaître la force inhérente à l'Organisation, force dont elle a fait la preuve en ralliant les nations à la poursuite d'objectifs communs allant de la fin de la guerre entre l'Iran et l'Iraq à la protection de l'environnement et à la lutte contre la drogue. Le reconnaître peut valoir de nouveaux défenseurs à l'Organisation et cet appui plus ferme dont elle a besoin pour faire porter sur un plus grand éventail de questions liées à l'instauration de la paix dans le monde la tendance favorable qui se dessine sur certains problèmes.

En mettant ainsi en lumière certains événements positifs de ces derniers mois, je ne veux pas pour autant sous-estimer l'état fort peu satisfaisant de la situation mondiale, ni l'ampleur des tâches qui nous attendent. Même si le vent favorable qui a soufflé cette année devait

se maintenir, notre vaisseau mondial ne saurait se passer d'un pilotage habile ni du concours d'un équipage dévoué pour éviter les nombreux écueils semés sur son parcours et arriver à bon port au siècle prochain. Ce que les événements des derniers mois indiquent, c'est que la chose est faisable, c'est qu'en présence de grands défis les nations peuvent, comme elles l'ont fait parfois dans le passé, travailler de concert. Il pourra en résulter, j'en suis sûr, un plus grand respect des principes de la Charte des Nations Unies et, en définitive, une chance nouvelle pour la paix.

I

En ce qui concerne la sécurité internationale, la situation durant l'année écoulée n'est nullement demeurée stationnaire. Si des conflits majeurs ont persisté et s'il n'y a pas eu de réduction de la quantité ni de la capacité de destruction des armements, des initiatives ont été prises, des négociations ont été menées et le Conseil de sécurité a agi d'une façon qui constitue en elle-même un changement prometteur. J'ai le sentiment qu'on se rend davantage compte que les conflits régionaux actuels, au-delà des souffrances qui en résultent inévitablement, comportent des risques inacceptables pour la communauté internationale en général, et que le nombre des armes nucléaires actuellement en place est à tous points de vue injustifié.

Voici près de huit ans que dure le conflit sanglant entre l'Iran et l'Iraq, qui met en danger la région tout entière et porte en lui la menace d'une plus vaste conflagration. L'an dernier, ces hostilités interminables ont donné des signes d'une escalade et d'une expansion dangereuses, montrant bien qu'il fallait que l'Organisation intervienne à nouveau d'urgence pour mettre un terme à l'effusion de sang. En janvier, j'ai demandé au Conseil de sécurité de procéder à des consultations, éventuellement au niveau des ministres des affaires étrangères, sur des mesures de nature à mettre fin à la guerre, ayant déjà proposé aux parties, en 1985, huit points qui pourraient servir de base à la cessation des hostilités et ouvrir la voie à la paix. Le Conseil a agi de façon décisive en adoptant à l'unanimité une résolution où il exigeait l'application immédiate du cessez-le-feu demandé précédemment et où il définissait les mesures à prendre par les deux pays pour jeter les bases de la paix. Les cinq membres permanents ont donné au Conseil l'impulsion nécessaire, assumant ainsi la responsabilité dont découle leur statut spécial. La résolution du Conseil de sécurité est une manifestation évidente du profond désir de la communauté internationale de mettre un terme à ce conflit. Ses dispositions ont été soigneusement étudiées pour tenir compte des préoccupations légitimes des deux belligérants. La résolution m'attribue des responsabilités précises dont j'essaye, au moment où j'écris ce texte, de m'acquitter sous tous leurs aspects en procédant à des discussions intensives avec les deux gouvernements. Je suis sur le point de me rendre à cette fin en Iran et en Iraq. Avec la coopération des parties, nous pouvons encore espérer ar-

river prochainement à un règlement global qui satisfasse aux exigences de la justice et de l'honneur.

Au début de cette année, je me suis particulièrement attaché à essayer de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Fort du large appui de la communauté internationale, j'ai procédé à de nombreuses consultations avec les parties et avec les membres du Conseil de sécurité. Elles ont porté essentiellement sur le principe d'une telle conférence et sur des questions de procédure. Les opinions qui m'ont été communiquées présentaient des différences de nuance et de détail, qu'on espérait cependant arriver à réduire suffisamment pour pouvoir convoquer une conférence où l'on s'attaquerait, dans un esprit constructif, aux questions de fond plus épineuses. Malheureusement, on n'a pu encore obtenir l'accord de toutes les parties sur le principe d'une conférence internationale, si bien que je n'ai pu progresser comme je l'aurais voulu sur les questions de procédure. Les efforts déployés sur le plan bilatéral en faveur du processus de paix se sont apparemment heurtés eux aussi à des difficultés. Malgré ces revers, il faut continuer à tout prix à rechercher un règlement d'ensemble par la voie de négociations auxquelles toutes les parties participeraient sous les auspices des Nations Unies.

Il y a maintenant 20 ans que le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 242 (1967), considérée à l'époque comme une première étape importante sur la voie d'un règlement de tous les aspects du conflit arabo-israélien. Durant cette période, les habitants de la région ont subi les effets de deux guerres meurtrières. Le maintien du *statu quo* est contraire aux intérêts de toutes les parties intéressées; il entrave le développement économique, la stabilité sociale et la liberté de choix. Dans la recherche d'un règlement global, la priorité essentielle devra être d'instaurer une paix juste et durable, qui réponde aux aspirations de tous les habitants de la région. L'accent devrait selon moi porter bien plus sur ces objectifs que sur des questions de procédure. De toute évidence, la voie à suivre est celle qui conduira à des négociations fructueuses fondées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et tenant pleinement compte des droits des Palestiniens. J'emporte de mes longues consultations la conviction que la composition et l'ordre du jour d'une conférence ne devraient pas présenter d'obstacles insurmontables. On n'arrivera à aucune solution sans négociations. Tout retard ne peut que prolonger la violence et les dangers qui sont le contrepoint de la vie quotidienne au Moyen-Orient.

Dans d'autres régions du monde apparaissent également de nouvelles possibilités de régler de vieux différends et de progresser vers des relations plus positives et plus fécondes. Deux pays d'Afrique, le Mali et le Burkina Faso, ont accepté un jugement de la Cour internationale de Justice pour régler leur problème de frontière et, en Amérique centrale, El Salvador et le Honduras ont soumis au jugement de la Cour un différend analogue qui les oppose depuis longtemps. Ce faisant, ces pays ont pris la voie prescrite dans la Charte pour le règlement pacifique des différends — celle de la raison et de la paix.

Malgré les tensions frontalières qui se produisent fréquemment dans la région et malgré la continuation du conflit au Kampuchea, j'estime qu'il existe également des possibilités de renforcer la paix en Asie du Sud-Est. Les pays de cette région portent tous un vif intérêt à la reconstruction et au développement économique. Il est évident qu'un règlement du problème kampuchéen ouvrirait de nouvelles possibilités intéressantes; en fait, il est d'une importance cruciale. J'ai continué de suivre ce

problème de près et j'ai soumis aux pays intéressés un certain nombre d'idées dans l'espoir qu'elles pourraient nous rapprocher d'une solution. J'ai récemment décelé certains signes d'une évolution dont j'espère qu'elle se poursuivra dans la bonne direction. Dans l'intervalle, l'assistance humanitaire des Nations Unies continue de parvenir aux Kampuchéens, en particulier dans la région de la frontière avec la Thaïlande.

Dans le cas du Sahara occidental, j'estime qu'il y a aussi une possibilité d'aller de l'avant. Comme l'Assemblée générale l'avait demandé, le Président de l'Organisation de l'unité africaine et moi-même avons eu avec les parties plusieurs entretiens séparés visant à résoudre le problème. Au cours de ces réunions, les discussions ont surtout porté sur les modalités d'un cessez-le-feu et d'un référendum. Comme l'examen de ces questions nécessite certains renseignements concrets qu'on ne peut obtenir que dans le territoire, le Président de l'OUA et moi-même estimons que la meilleure façon de les réunir serait d'envoyer sur place une mission d'enquête technique. Dès que nous disposerons des informations voulues, nous serons en mesure de formuler une série de propositions en vue de jeter les bases d'un règlement équitable et raisonnable de ce problème. J'ai bon espoir qu'en y mettant la détermination et la souplesse nécessaires, de nouveaux progrès pourront être accomplis dans cette voie.

L'affrontement qui oppose de longue date la Corée du Nord et la Corée du Sud est, en quelque sorte, une séquelle de la seconde guerre mondiale, dont la péninsule coréenne est sortie divisée. Cette année, le Nord et le Sud ont tous deux présenté une série de propositions en vue de reprendre les pourparlers pour régler les questions en litige. A l'occasion des contacts que je continue d'avoir avec les parties, j'ai précisé que j'étais prêt à fournir toute l'assistance appropriée pour faciliter les mesures propres à réduire les causes de tension dans la péninsule. Des négociations sérieuses visant à réduire les épreuves que la séparation impose aux Coréens seraient conformes à l'approche pragmatique qui marque de plus en plus les relations en Asie du Sud-Est. L'accord conclu cette année entre la Chine et le Portugal au sujet du rétablissement de la souveraineté chinoise sur Macao en 1999 — comme l'accord conclu précédemment entre la Chine et le Royaume-Uni au sujet de Hong Kong — est un exemple des avantages que la communauté internationale peut tirer de cette approche. En Asie méridionale, un autre exemple en est l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale, créée récemment. Le succès de ses efforts pour promouvoir la coopération socio-économique dans la région tout entière aura peut-être aussi un effet favorable sur les relations politiques.

Les efforts déployés pour résoudre le problème lié à l'Afghanistan en sont maintenant à un stade avancé. Les longues négociations non polémiques, menées grâce aux bons offices du Secrétaire général, visent à élaborer un règlement réaliste. Des progrès importants ont été faits. Toutefois, un règlement suppose une réconciliation nationale des Afghans qui permette la constitution d'un gouvernement où tous les Afghans — qu'ils vivent à l'étranger ou en Afghanistan — pourront se faire entendre. Il appartient désormais à tous les intéressés de prendre les décisions nécessaires pour rétablir la paix et assurer au peuple afghan les droits reconnus à tous dans la Charte des Nations Unies. Je suis convaincu que l'Organisation des Nations Unies, avec le plein appui des Etats Membres, sera en mesure de s'acquitter de toute tâche qui pourrait lui être confiée dans un règlement. J'ai à peine besoin de souligner une fois de plus les très grands avantages que l'existence d'un Afghanistan neutre, indé-

pendant et non aligné présenterait pour les parties directement intéressées et aussi, d'une façon plus générale, pour les relations internationales qui influent si lourdement sur l'évolution d'autres questions.

Aussi conscient que moi de la gravité de la tension et de la violence en Amérique centrale, le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains s'est joint à moi à la fin de l'année dernière pour rappeler aux pays de la région les moyens que les deux organisations pouvaient fournir — séparément ou ensemble — pour faciliter le règlement des problèmes de la région. J'ai toujours été persuadé que c'étaient les pays d'Amérique centrale eux-mêmes qui devaient trouver une telle solution, mais, lorsque j'ai fait le tour de la région avec les ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui et le Secrétaire général de l'OEA en janvier dernier, j'ai trouvé peu de signes d'une volonté politique de résoudre les conflits existants. Le plan de paix dont ces pays sont convenus le mois dernier à Guatemala sur la base d'une proposition du Président du Costa Rica mérite d'autant plus d'être salué comme un important pas en avant et je me sens maintenant enclin à réviser mon jugement. Une impulsion véritable semble avoir été donnée au processus de paix. Les dispositions du plan de paix respectent les engagements que ces pays ont pris de régler pacifiquement leurs différends dans le cadre de la Charte des Nations Unies et de celle de l'Organisation des Etats américains. Pour ma part, j'ai accepté, pour appuyer le processus de paix, d'être membre de la Commission internationale de vérification et de suivi créée par l'Accord de Guatemala du 7 août 1987 et j'apporterai tout concours supplémentaire selon des modalités conformes à la Charte. L'appui de la communauté internationale tout entière sera indispensable lors des négociations cruciales à venir. Il ne faut pas laisser passer cette occasion de paix, suscitée, à mon avis, par les dirigeants de la région, réagissant de façon pragmatique aux besoins les plus fondamentaux de leurs peuples.

En Afrique australe, la route menant à un règlement pacifique des problèmes de la région reste malheureusement semée d'embûches. C'est là, dans une grande mesure, la conséquence de la discrimination raciale systématique que constitue la politique d'*apartheid*, ainsi que du retard injustifié intervenu dans la transition de la Namibie à l'indépendance.

En Afrique du Sud, un drame d'une ampleur effroyable paraît imminent à moins qu'on n'agisse à temps pour le prévenir. Comme l'année écoulée l'a très clairement montré, la politique d'*apartheid* suscite inévitablement résistance et oppression et pèse lourdement sur l'existence de tous les habitants du pays. Un système qui institutionnalise la discrimination raciale et dénie les droits fondamentaux de l'homme à la grande majorité de la population va à l'encontre des principes les plus élémentaires de la Charte des Nations Unies, que tous les Etats Membres se sont engagés à appliquer. Les conséquences destructives qu'a le maintien de ce système ne sont pas limitées à l'Afrique du Sud : elles se font sentir dans l'ensemble de la région, qui a été victime d'actes répétés d'agression, de sabotage et de déstabilisation. L'Angola et le Mozambique ont été touchés de façon particulièrement dure. Dans ce dernier pays, la situation est devenue si grave que le Gouvernement m'a demandé de l'aider à mobiliser l'assistance de la communauté internationale pour lutter contre la famine et alléger les souffrances de la population. Les Etats de première ligne ne sauraient parer à l'asphyxie économique et à la déstabilisation politique que si la communauté internationale leur apporte un appui accru.

Le refus obstiné d'accorder l'indépendance à la Namibie suscite également des violences et des souffran-

ces sans fin. Le mois dernier, mon représentant spécial pour la Namibie s'est rendu dans la région à ma demande afin d'étudier les moyens de sortir de l'impasse en ce qui concerne l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Les entretiens qu'il a eus ont confirmé que, si la situation est réexaminée avec réalisme et dans le souci sincère d'assurer le bien-être des habitants de la région, il devrait être possible d'ouvrir la voie à la mise en application du plan des Nations Unies pour la Namibie.

Je demande instamment à tous les Etats Membres d'user de leur influence pour favoriser dans toute l'Afrique australe le progrès économique et social dans la liberté. Pour que ce progrès atteigne un niveau adéquat, il faut que l'*apartheid* disparaisse, que les droits fondamentaux de tous les Sud-Africains et ceux des habitants de la région tout entière soient respectés et qu'il soit permis aux Namibiens de jouir de la liberté et de l'indépendance auxquelles ils ont droit. Une action concertée de la communauté internationale est nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Le problème de Chypre devrait se prêter à un règlement équitable à l'issue de négociations sérieuses et résolues qui prennent en considération les intérêts essentiels des deux parties. Des évolutions encourageantes ont, à plusieurs reprises, conduit les deux communautés chypriotes au seuil de progrès véritables. Actuellement, toutefois, la situation à Chypre est source de préoccupation croissante et, comme je l'ai rapporté au Conseil de sécurité, un renforcement potentiellement dangereux des forces militaires se produit dans l'île. La possibilité d'affrontements graves au cours des prochains mois ne peut être exclue si la tendance actuelle se poursuit. Les gouvernements qui fournissent des contingents et sans la générosité desquels il ne serait pas possible de garder à Chypre la force de maintien de la paix sont de plus en plus mécontents de l'absence de progrès sur la voie d'un règlement ainsi que du fardeau financier croissant qui pèse sur eux. Dans ces conditions, il est particulièrement regrettable que les efforts visant à relancer des négociations fructueuses soient dans l'impasse. Je me propose de continuer à étudier les mesures qu'il serait possible de prendre pour favoriser une plus grande confiance mutuelle et permettre la reprise de négociations utiles. L'enjeu est, en fait, la constitution d'une République fédérale de Chypre, non alignée, qui jouisse de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale, comme prévu dans les accords de haut niveau de 1977 et 1979.

La prolongation d'un conflit régional ne met pas seulement en danger les parties directement intéressées. Dans tous les cas que j'ai évoqués — que les problèmes évoluent favorablement ou qu'ils soient dans l'impasse —, les gouvernements prendront des décisions qui, selon leur nature, auront un effet positif ou négatif sur la vie et l'avenir des populations à l'intérieur de la région et au-delà. J'appelle tous les dirigeants des zones de conflit à se laisser guider par cette considération lorsqu'ils prennent des décisions qui, pour peu qu'elles tiennent d'avantage compte des préoccupations de l'autre partie, peuvent instaurer la paix ou permettre de sortir d'une impasse stérile.

II

Il est à prévoir qu'il faudra des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour le règlement de la quasi-totalité des conflits régionaux dont s'occupe l'Organisation. Dans le cas de la Namibie, selon le plan convenu des Nations Unies, des forces militaires et un personnel civil exerceront des fonctions cruciales de

maintien de la paix pendant la période de transition jusqu'à l'indépendance. D'autres situations peuvent appeler des formes nouvelles et novatrices d'opérations de maintien de la paix. Ainsi, divers conflits s'étant étendus aux mers ces dernières années, on peut imaginer que l'ONU doit éventuellement contribuer à garantir la sécurité de la navigation civile et à maintenir la paix en mer dans le cadre des efforts faits pour mettre fin à une guerre. Toute opération de maintien de la paix en mer présenterait des différences fondamentales avec une opération analogue sur terre, bien qu'elle doive obéir aux mêmes principes généraux. A présent, il serait difficile d'organiser de telles opérations sur une base *ad hoc* aussi rapidement qu'on a pu le faire dans le cas d'opérations sur terre. Il faut donc établir des plans et se préparer à de telles éventualités; à cet effet, on pourrait utilement solliciter l'avis d'experts des milieux universitaires et militaires internationaux.

Je ne saurais évoquer ainsi la possibilité de futurs efforts de maintien de la paix sans rendre hommage à ceux qui, cette année encore, ont poursuivi leur noble mission de paix. C'est une mission qui ne va pas sans lourds sacrifices, surtout au Sud-Liban où les soldats valeureux de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban risquent quotidiennement leur vie et où 21 d'entre eux ont trouvé la mort depuis le mois d'août de l'année dernière dans le cadre de leur mission protectrice. L'utilité de ces opérations de maintien de la paix a été réaffirmée à maintes reprises par le Conseil de sécurité, et la communauté internationale tout entière apprécie à leur juste valeur le courage et le dévouement de ceux qui y participent.

Aussi essentiel qu'il ait pu être et que puisse être à l'avenir le déploiement de forces de maintien de la paix pour maintenir la stabilité après la cessation des hostilités, pour séparer les forces en présence et pour permettre l'ouverture de négociations, il ne saurait se substituer à la fonction première de l'Organisation des Nations Unies qui est d'empêcher la guerre d'éclater. En fait, les graves crises dont l'Organisation a eu à connaître, au cours de l'année, et dont bon nombre durent depuis longtemps, montrent la nécessité de prendre à temps, avant que les problèmes ne prennent des proportions critiques, des mesures multilatérales efficaces. Il serait téméraire à l'extrême de continuer ainsi à ne pas utiliser pleinement la capacité d'action préventive des organisations multilatérales. L'une des plus grandes tragédies de ces dernières années a été le déclenchement de conflits fratricides entre pays en développement, qui disposaient pourtant pour régler leurs différends de l'assistance d'organisations régionales, dans bien des cas de celle du Mouvement des pays non alignés et, bien entendu, de celle de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

Je pense que le Conseil de sécurité pourrait à l'avenir mieux tirer parti des possibilités que la Charte met à sa disposition et, notamment, des forces de maintien de la paix, pour éviter la violence et faciliter le règlement des différends avant qu'ils ne dégèrent en conflits armés. Quand on constate l'existence d'une situation potentiellement dangereuse, une mission d'enquête peut être envoyée rapidement sur les lieux pour s'informer à fond du problème et pour faire connaître aux parties la préoccupation de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Il est de bon augure à cet égard que les opérations actuelles de maintien de la paix bénéficient de l'appui politique de tous les membres permanents du Conseil, encore que le soutien financier des Etats Membres soit loin d'être suffisant. J'ai cherché, en restructurant la fonction politique au sein du Secrétariat, à renforcer notre capacité d'alerte avancée.

La nécessité d'une solidarité internationale dans l'action préventive n'est pas limitée, tant s'en faut, aux crises politiques. Elle est particulièrement évidente face à un danger aussi généralisé que la dégradation de l'environnement. Dans le cas de la récente crise alimentaire en Afrique, la communauté internationale, par le truchement de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, a beaucoup fait pour atténuer les effets de la catastrophe. Toutefois, celle-ci n'aurait pas dû prendre une telle ampleur. On connaissait depuis longtemps la vulnérabilité de l'écosystème et de l'économie de nombreux pays d'Afrique, mais on n'avait pas pris de mesures préventives suffisantes pour renforcer leur résistance aux catastrophes.

Il s'est produit ces dernières années d'autres calamités aux conséquences épouvantables et, notamment, parmi les plus graves, l'éruption volcanique en Colombie, le tremblement de terre de Mexico et les inondations périodiques au Bangladesh. De même que la sécheresse en Afrique, de telles catastrophes ne pouvaient pas être évitées et elles ne pourront l'être à l'avenir. Par contre, on peut en limiter les effets. On est maintenant beaucoup mieux à même de prévoir l'endroit et, dans une moindre mesure, le moment où risquent de se produire certaines catégories de catastrophes, telles que violents tremblements de terre, éruptions volcaniques, inondations, typhons et sécheresses. On dispose aussi de données abondantes sur les mesures qui peuvent être prises à l'avance pour atténuer les effets des catastrophes quand elles se produisent. Les propositions qui ont été faites pour stimuler la recherche, la planification et les préparatifs internationaux sur ce sujet au cours des 10 années à venir sous les auspices de l'ONU me paraissent dignes d'intérêt.

III

Le désarmement, réalisé au moyen de réductions équilibrées des armements et assorti de mesures adéquates de vérification, est un élément essentiel du processus dynamique d'instauration de la paix. C'est à juste titre qu'il a figuré, l'an dernier, au tout premier plan de l'activité diplomatique. Les attitudes et les positions ont évolué, ce qui a permis d'insuffler une vie nouvelle au débat sur le désarmement demeuré longtemps stérile. Pour la première fois, il semble qu'il y ait de bonnes chances de parvenir assez rapidement à une nette réduction des armes nucléaires. Un accord entre l'URSS et les Etats-Unis prévoyant l'élimination de tous les missiles soviétiques et américains à portée intermédiaire laisserait certes des stocks d'armes nucléaires suffisants pour détruire plusieurs fois la planète, mais il aurait néanmoins une réelle importance. Il pourrait, en effet, encourager la réalisation de progrès dans d'autres négociations Est-Ouest, notamment celles qui portent sur les armes stratégiques, et, en démontrant que l'Union soviétique et les Etats-Unis peuvent maintenant s'entendre, donner un nouvel élan à d'autres négociations en cours sur le désarmement. En outre, la conclusion d'un tel accord marquerait au moins une première étape vers l'élimination de toutes les armes nucléaires, objectif auquel les deux principales puissances nucléaires ont, dans son principe, réaffirmé leur attachement. On peut déjà noter certains progrès, à la Conférence du désarmement à Genève, dans l'élaboration de la convention, depuis longtemps en cours de négociation, sur l'interdiction de la fabrication et de l'emploi des armes chimiques, assortie de mesures de vérification efficaces. Les progrès d'autres négociations, qui n'ont que trop tardé, ne manqueront

pas de se produire si les bienfaits de l'élimination des missiles soviétiques et américains à portée intermédiaire se font sentir. Je pense, en particulier, à la nécessité de conclure rapidement un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, objectif que l'Organisation des Nations Unies considère depuis longtemps comme primordial. La poursuite des essais et à plus forte raison leur intensification, dans la mesure où elles visent à mettre au point de nouvelles armes ou à perfectionner celles qui sont actuellement déployées, tendront, en effet, à réduire l'intérêt que présente l'élimination d'une catégorie de missiles et à perpétuer une concurrence qui est source de méfiance.

Dans les négociations sur le désarmement, la vérification constitue bien souvent une pierre d'achoppement. Or c'est un domaine dans lequel l'Organisation des Nations Unies peut apporter une contribution substantielle. La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement peut, moyennant une préparation minutieuse, offrir une bonne occasion d'examiner comment on pourrait mettre à profit le potentiel de l'Organisation à cet égard. En fait, la session permettra de procéder à un examen opportun de l'ensemble des activités de l'ONU liées au désarmement, domaine d'une importance capitale où des efforts de rationalisation et d'innovation devraient permettre de concentrer efficacement les ressources des Etats Membres sur les activités les plus productives.

La dimension régionale du désarmement doit retenir l'attention car c'est dans les conflits régionaux que les armes sont effectivement utilisées dans un but de guerre. L'acquisition de vastes quantités d'armes perfectionnées par les pays en développement opère une forte ponction sur les ressources dont ils ont par ailleurs le plus grand besoin, sans renforcer en rien leur économie. De plus, elle augmente leur dette extérieure et crée une demande secondaire de produits importés qui accroît encore leur dépendance. De meilleurs arrangements de sécurité régionale leur permettraient sans doute de ressentir moins vivement la nécessité de se procurer des armements onéreux et de disposer d'importantes forces armées. Les négociations en cours à Vienne sur les mesures de confiance et la réduction des forces en Europe offrent de nouvelles perspectives pour ce continent. La création par l'Organisation des Nations Unies de centres régionaux pour la promotion de la paix et du désarmement constitue à cet égard une initiative extrêmement prometteuse dans le monde en développement, qui mérite l'appui de tous les Etats Membres.

Je suis profondément convaincu que le fait de réserver certaines régions, dont l'une — l'espace — est infiniment plus vaste que la terre elle-même, du déploiement d'armes nucléaires ou, dans le cas de l'Antarctique, de toute activité militaire a grandement bénéficié au monde entier. Cette année marque le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, qui a été conclu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Etant donné les progrès de la technologie spatiale et le nombre croissant de pays qui participent à des activités dans l'espace, le Traité prend une valeur toujours plus grande pour le destin commun de l'humanité. Les Etats Membres ont, en commun, la responsabilité de veiller au respect de ce traité dans sa lettre et dans son esprit. J'invite tous les pays qui maîtrisent les techniques spatiales à coopérer, dans un cadre bilatéral et multilatéral, à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et, notamment, aux projets qui procureront les avantages de la technologie spatiale aux pays en développement. L'Or-

ganisation des Nations Unies doit non seulement aider à préserver des acquis aussi importants que le Traité de Tlatelolco, la démilitarisation de l'Antarctique et le Traité interdisant de placer des armes nucléaires sur le fond des mers et des océans, mais aussi, s'inspirant de ces exemples, obtenir que de nouvelles régions soient elles aussi utilisées à des fins exclusivement pacifiques.

IV

J'ai eu l'occasion récemment, en particulier devant le Conseil économique et social et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, d'exprimer les préoccupations que m'inspirent les nombreux problèmes que pose l'économie mondiale. Les débats de la septième session de la CNUCED et ceux de la session du Conseil économique et social qui l'a précédée montrent à l'évidence que beaucoup de ces préoccupations sont partagées par les Etats Membres. Depuis le début des années 80, l'économie mondiale croît beaucoup plus lentement que lors des deux décennies précédentes; le système financier mondial demeure au bord de la crise à cause du problème de l'endettement et de l'instabilité des taux de change; le commerce mondial est soumis à la plus forte menace de protectionnisme qui ait pesé sur lui depuis les années 30, malgré les nombreux plaidoyers en faveur d'un système d'échanges libéral; au surplus, les prix internationaux des produits de base sont tombés à leur niveau le plus bas en termes réels depuis 50 ans. La croissance économique, le système financier et les échanges commerciaux jouent un rôle déterminant dans l'élévation des niveaux de vie mondiaux; or, ils sont chancelants.

Il en résulte que les revenus par habitant sont plus faibles aujourd'hui dans les pays en développement qu'ils ne l'étaient au début de la décennie et que le niveau moyen du chômage dans les pays développés à économie de marché a doublé dans les années 80 par rapport aux années 70. En 1986, 850 millions de personnes vivaient dans des pays où la production par habitant n'augmentait pas.

Le tableau n'est pas uniformément sombre. L'inflation, naguère fléau quasi universel, a été jugulée, voire éliminée dans un grand nombre de pays. Quelques pays en développement, grands et petits, traversent une période d'expansion économique rapide et continue. Dans l'ensemble, cependant, l'état de l'économie mondiale est loin d'être satisfaisant.

Il est bon, me semble-t-il, que soit apparue, dans ces circonstances, une meilleure compréhension des liens qui existent entre les problèmes économiques et les problèmes sociaux et qui font que, bien souvent, ceux-ci ne peuvent être traités de façon isolée. Les impératifs complexes d'un développement soutenu dont dépendent si lourdement les futures conditions d'existence dans les pays en développement comme dans les pays développés font l'objet d'un examen pragmatique intensif. Le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, justement intitulé «Notre avenir commun» — établi à la demande de l'Assemblée générale par des experts d'origines géographiques et politiques diverses —, définit très clairement certaines des interrelations dont il faut tenir compte pour concevoir et appliquer des politiques économiques et sociales saines. On s'est aussi orienté vers une plus grande intégration des systèmes économiques et commerciaux différents, en s'éloignant de tout dogmatisme rigide. Je crois que cette tendance est apparue nettement dans les nombreux cas où, ces derniers mois, les Etats Membres ont abordé les problèmes qui relèvent du domaine économique dans une

optique pragmatique en tenant compte des moyens offerts par le système des Nations Unies.

A la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les pays participants ont adopté par consensus un acte final qui constitue un énoncé très complet des problèmes qui se posent à l'économie mondiale et des politiques et mesures nécessaires pour y faire face. Les résultats substantiels de la Conférence pourraient annoncer un progrès sensible vers la revitalisation du développement, de la croissance économique et du commerce international. J'observerai qu'un résultat positif n'était nullement acquis. L'intérêt de tous à réussir l'a emporté, appuyé par la force de la raison incitant à progresser de façon réaliste dans plusieurs directions comme celles d'une stratégie de la dette orientée vers la croissance, d'un équilibre entre la nécessité d'une croissance non inflationniste durable dans le monde développé et la nécessité d'un environnement favorable à la croissance dans le monde en développement, et celle de la relance de la coopération internationale dans le domaine des produits de base. La détermination et la souplesse avec lesquelles tous les groupes participants ont recherché un consensus dans le cadre d'une conférence des Nations Unies sont des signes prometteurs d'une coopération multilatérale pragmatique et constructive dans le secteur économique.

Les résultats obtenus à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement peuvent avoir un réel impact, en particulier sur la situation économique critique en Afrique. Je dois souligner à ce sujet que l'application par les donateurs et créanciers de l'accord réalisé à la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1986 sur l'attitude à adopter à l'égard de l'ajustement et de la dette extérieure en Afrique est lente et incertaine. Beaucoup de pays africains ont entrepris des efforts d'ajustement radicaux et de vaste portée dans certains secteurs, spécialement l'agriculture, et dans la gestion économique d'ensemble. Néanmoins, la communauté internationale ne se hâte guère d'augmenter les flux de ressources financières. Ayant constaté que les réformes économiques étaient menacées dans de nombreux pays, j'ai constitué, après consultations avec les gouvernements intéressés et les autorités de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, un groupe de conseillers extérieurs de haut niveau, provenant de diverses régions, que j'ai chargé de me faire rapport avant la fin de l'année sur des moyens concrets d'améliorer la situation financière des pays africains. Je pense que les recommandations de ce Groupe consultatif des apports financiers à l'Afrique pourront favoriser de nouveaux efforts conçus avec réalisme pour des situations spécifiques.

D'autres mesures récentes tendant à améliorer la situation en Afrique sont encourageantes. Au Club de Paris, la dette envers les créanciers publics commence à être rééchelonnée à des conditions nettement plus généreuses pour certains pays. Des propositions visant à augmenter les flux de ressources nets par l'intermédiaire du Fonds monétaire international et d'autres institutions multilatérales sont aussi examinées avec un plus grand sentiment d'urgence. Nous devons faire en sorte qu'il en résulte une approche globale du problème du financement qui soit à même d'accélérer l'application par l'Afrique de son programme prioritaire d'ajustement et de mettre la région sur la voie d'un développement plus rapide.

Un accord d'une importance majeure a été conclu entre un certain nombre d'Etats Membres signataires et non signataires de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, pour régler les différends tenant aux demandes de sites miniers qu'ils avaient présentées pour l'explo-

tation des fonds marins. Cet accord, qui montre que les intéressés ont reconnu avec réalisme que l'exploitation rationnelle des ressources des grands fonds est dans l'intérêt de tous, devrait contribuer à faire accepter plus largement le régime des fonds marins défini par la Convention. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer, a maintenant pris une mesure historique : elle a enregistré pour la première fois une demande d'exploitation d'un secteur des fonds marins — celle de l'Inde — et a réservé une superficie équivalente à l'exploitation internationale. La Convention, actuellement en équilibre un peu précaire puisqu'elle a recueilli un peu plus de la moitié des ratifications nécessaires — 34 sur 60 — a bien évidemment une portée qui est loin d'être purement économique. Son premier but est de prévenir les différends qui pourraient surgir au sujet de l'espace, des utilisations et des ressources des mers et océans. La dimension maritime des tensions et hostilités survenues récemment dans plusieurs régions ne cesse de rappeler la nécessité d'une pleine acceptation de cet instrument juridique majeur. Je veux espérer que l'évaluation réaliste de l'intérêt général, qui a permis de s'entendre sur les sites miniers et ouvert la voie au premier enregistrement d'un site, amènera les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention ou à y adhérer.

Il me paraît aussi révélateur d'une attitude plus pragmatique dans les domaines du commerce et du développement que les Etats Membres aient demandé de plus en plus l'assistance du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales pour mettre au point des législations nationales propres à faciliter leur intégration dans le secteur transnational de l'économie mondiale qui ne cesse de s'étendre. Par ses services consultatifs et d'information, le Centre aide activement les pays à aborder les diverses modalités du processus d'intégration. Ce processus serait grandement facilité par le renforcement de la prévisibilité et de la stabilité qui pourrait résulter d'un code de conduite pour les sociétés transnationales. Un large accord sur un projet de code existe depuis un certain temps. Je veux espérer qu'un texte définitif sera approuvé avant que ne s'écoule une nouvelle année.

V

L'Organisation des Nations Unies doit avoir pour but permanent d'encourager le respect universel des droits de l'homme et d'utiliser à cette fin, comme pour d'autres grands problèmes sociaux, la force de la coopération internationale. Le respect des droits de l'homme constitue un élément — et un élément important — du processus dynamique qu'est l'édification d'un monde pacifique. En ma qualité de secrétaire général, je m'attache constamment à promouvoir ce respect et à faire en sorte que le secrétariat exerce ses importantes responsabilités dans ce domaine avec une pleine efficacité. J'estime que les activités de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la plus large application de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments des Nations Unies dans ce domaine se sont encore intensifiées durant l'année écoulée, et ce malgré les contraintes financières. L'engagement international croissant dans les questions relatives aux droits de l'homme et en particulier l'action inlassable et énergique des organisations non gouvernementales ont un effet positif. On débat désormais régulièrement et ouvertement des situations préoccupantes dans les divers organes des Nations Unies siégeant à différents moments de l'année et on procède

continuellement à des enquêtes sur des situations spécifiques. Je demande instamment que dans les cas où une pleine coopération a été refusée les gouvernements concernés réexaminent la question. Je pense que les services consultatifs de l'Organisation qui accordent une place de plus en plus large aux régimes nationaux des droits de l'homme ont une importance particulière à cet égard. L'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies a prouvé son utilité pour la mise au point des moyens d'une action concrète et pratique.

Avec la création de l'Organisation des Nations Unies, le respect des droits de l'homme dans le monde entier a été élevé pour la première fois au rang de préoccupation légitime de la communauté internationale. Si, depuis lors, les violations des droits de l'homme n'ont pas disparu, des progrès très réels ont néanmoins été accomplis. Le monde est désormais plus attentif aux atteintes aux droits de l'homme qu'il ne l'a jamais été. Les violations systématiques ne passent plus inaperçues et l'Organisation des Nations Unies y est pour beaucoup. Je crois qu'elle s'affirme aussi désormais comme le lieu d'une action concertée pour encourager l'adoption de mesures correctives partout où la situation des droits de l'homme n'est pas satisfaisante. Telle est la direction dans laquelle nous devons avancer avec une détermination commune. Le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme approche. Pour ajouter encore aux bienfaits de cette déclaration si féconde, je lance un appel pressant pour que soient universellement ratifiés et rigoureusement respectés les instruments complémentaires, adoptés aux Nations Unies, qui précisent les droits auxquels tous peuvent prétendre et qui prévoient des procédures de nature à en encourager le respect.

Dans le domaine social, je voudrais relever deux cas notables où les Etats Membres ont mené ensemble une action constructive pour faire face à de graves menaces mondiales. En juin dernier, 138 nations de toutes tendances politiques et de tous niveaux de développement ont participé à Vienne à une conférence convoquée par les Nations Unies, sur ma suggestion, afin de lutter contre la drogue dans le monde entier. En 10 jours de délibérations harmonieuses et fructueuses, les participants ont dressé un plan d'offensive internationale en 35 points contre les multiples aspects de ce fléau. La conférence a été autant un forum de négociation qu'un lieu d'échange d'idées et de techniques. Elle a laissé entrevoir ce que pourrait être un avenir où les nations, faisant abstraction de leurs désaccords fondamentaux, renonceraient à toute polémique pour affronter fermement une menace commune. Il faut maintenant qu'elle soit suivie d'une action continue et bien coordonnée, aux niveaux national et international ainsi qu'à l'intérieur du système des Nations Unies, qui soit empreinte de la même résolution et du même réalisme. L'Organisation des Nations Unies joue déjà un rôle majeur dans la lutte contre la toxicomanie et elle se montre particulièrement efficace dans l'assistance technique qu'elle apporte aux pays en développement. L'augmentation substantielle des ressources du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues qui vient d'intervenir a permis d'élargir la portée géographique de ses programmes. Le Fonds reçoit désormais l'appui de tous les groupements politiques et régionaux, ce qui prouve une fois de plus que tous les pays assument ensemble la responsabilité de lutter de concert contre une menace commune.

Si l'abus des drogues ronge le tissu social et ruine l'existence d'individus innombrables, la dégradation de l'environnement peut nuire à la vie elle-même et aux moyens d'existence de tous. Devant cette menace, là encore, les nations œuvrent ensemble dans le même but au

sein des Nations Unies. Emus par la découverte alarmante d'un trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique, les Etats Membres, agissant en vertu des dispositions de la Convention pour la protection de la couche d'ozone, adoptée à Vienne le 22 mars 1985, se sont déclarés cette année décidés à éliminer progressivement les chloro-fluoro-carbones, alors même qu'une telle démarche comportera pour certains de pénibles ajustements à court terme. Les effets bénéfiques de cette décision seront ressentis par tous les habitants de la planète pendant des générations.

Le Secrétariat doit être structuré de telle manière qu'il appuie avec la plus grande efficacité la promotion par les Nations Unies du respect des droits de l'homme et d'une plus large compréhension des dimensions sociales des problèmes mondiaux. L'organisation du Secrétariat devrait refléter l'importance de ces questions. Dans ce but, j'ai regroupé, à l'occasion des vastes mesures de réforme en cours au Secrétariat, les activités concernant la politique sociale et le développement social à l'Office des Nations Unies à Vienne et celles concernant les droits de l'homme à l'Office des Nations Unies à Genève. Cette restructuration devrait permettre à l'Organisation des Nations Unies de mieux servir les Etats Membres et de parler sur ces sujets d'une voix plus claire et avec plus de cohérence.

Je relève avec grand plaisir que beaucoup d'Etats Membres se sont plu à reconnaître l'efficacité de l'assistance fournie par le Secrétariat dans les cas que j'ai mentionnés, tant dans le domaine social que dans le domaine économique, où l'Organisation des Nations Unies a fourni le cadre nécessaire et a souvent servi de catalyseur.

VI

Plus on réfléchit à nombre des problèmes économiques et sociaux de l'heure, et plus on remarque leur caractère pluridimensionnel et l'interaction étroite entre les variables économiques, sociales et parfois politiques. La symbiose du développement, de l'environnement et de la population commence à être perçue. Nous savons que la lutte contre la drogue doit comporter un ensemble de mesures d'ordre économique, social et juridique. Les efforts de limitation des armements sont entravés dans certaines régions par des facteurs sociaux et économiques qui provoquent souvent la violence et l'instabilité, de même que par des tensions politiques. Les relations entre le désarmement, le développement et la sécurité ont été mises en lumière utilement par l'actuelle conférence des Nations Unies sur la question. Pour jouer le rôle essentiel qui lui revient face à ce réseau de problèmes mondiaux, le système des Nations Unies devra être plus complètement intégré et mieux à même de respecter les priorités établies pour l'ensemble du système. Il importera de plus en plus de répartir rationnellement les tâches entre les organisations du système et de veiller à l'exploitation complémentaire de leurs capacités respectives, afin de tirer le meilleur parti des ressources disponibles pour faire face aux besoins croissants d'un monde sans cesse plus exigeant.

Il n'existe pas actuellement aux Nations Unies d'organe intergouvernemental représentatif qui soit apte à donner des conseils autorisés aux Etats Membres et aux organisations du système des Nations Unies sur les priorités des programmes mondiaux, la répartition des responsabilités et l'utilisation des ressources destinées à l'assistance. La plupart des institutions spécialisées et certains des organismes de l'ONU elle-même ont des organes directeurs qui siègent au niveau ministériel. Pourtant, le Con-

seil économique et social, qui est chargé par la Charte de coordonner les activités économiques et sociales du système et de formuler des politiques en la matière, n'est pas composé de représentants de rang aussi élevé. J'estime qu'il faut remédier à cette situation. Pour atteindre à l'efficacité optimale, le Conseil pourrait devenir, en fait, un conseil des ministres des affaires économiques et sociales qui aurait qualité pour examiner les plans à moyen terme ou les documents équivalents de tous les organismes du système, et qui contribuerait ainsi à assurer une utilisation rationnelle des ressources à la lumière des priorités mondiales qu'il aurait définies et à renforcer et à harmoniser l'ensemble du système. Il pourrait, avec la participation accrue des institutions spécialisées, suivre l'actualité économique et sociale dans le monde et suggérer des modifications aux programmes en fonction de l'évolution des circonstances ou d'exigences nouvelles. Ses membres, qui auraient rang ministériel, et qui pourraient changer, ou dont le nombre pourrait augmenter, selon la question économique ou sociale considérée, seraient en mesure de parler avec beaucoup plus d'autorité que ce n'est le cas actuellement. Etant donné l'orientation d'un tel organe, la fonction actuelle de délibération du Conseil économique et social pourrait être assumée en partie ou en totalité par les Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale. Tout cela demanderait à être soigneusement étudié.

Cette idée, si elle était suivie, entraînerait évidemment une transformation radicale du fonctionnement du Conseil économique et social, mais je crois qu'elle correspondrait peut-être mieux aux intentions des auteurs de la Charte que ne le fait le Conseil tel qu'il fonctionne actuellement. J'avance cette idée dans le présent rapport parce que, à mon sens, les événements de l'année écoulée ont bien montré qu'il fallait une intégration plus poussée des activités des Nations Unies, parallèlement à des approches mieux intégrées des problèmes dans les domaines économique et social. J'espère que cette idée, de même que d'autres suggestions qui ont été faites en la matière, incitera les Etats Membres à réfléchir sans tarder à la voie que nous devrions suivre. Force est de constater que, ces dernières années, le Conseil n'a pas assuré l'orientation intellectuelle et la coordination indispensable des activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies avec l'efficacité voulue. J'ajoute que les réformes successives entreprises au fil des ans pour améliorer le fonctionnement du Conseil économique et social n'ont pas produit l'effet escompté. L'attention doit se porter sur ce que le Conseil devrait faire plutôt que sur les moyens d'améliorer ce qu'il fait déjà. Il importe particulièrement aujourd'hui de structurer l'Organisation des Nations Unies de manière à tirer le meilleur parti de ce que je crois être l'amorce d'un consensus entre les Etats Membres face aux problèmes mondiaux.

Pour favoriser une approche intégrée des problèmes et employer pleinement les ressources humaines du système, je pense que la constitution d'un petit groupe de fonctionnaires, chargé de définir les grandes orientations en matière de développement et comprenant des représentants des institutions spécialisées et des organismes des Nations Unies compétents, pourrait aussi présenter un grand intérêt. Ce groupe pourrait envisager des approches intégrées des problèmes et objectifs concernant le développement qui tiendraient compte des capacités du système tout entier.

VII

Je n'ignore pas que l'empressement des gouvernements à avoir recours à l'Organisation des Nations Unies pour

régler bon nombre des problèmes que j'ai mentionnés dans les sections précédentes du présent rapport dépendra en partie de la manière dont ils percevront son utilité et son efficacité. Aussi me suis-je félicité de l'adoption par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session de la résolution 41/213 sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, mesure qui pouvait marquer un tournant décisif pour l'Organisation à ce moment critique. Comme je l'ai indiqué cette année dans mon rapport intérimaire au Comité du programme et de la coordination, les objectifs énoncés par l'Assemblée générale dans cette résolution ne peuvent être atteints que si les Etats Membres et le Secrétariat font face ensemble à leurs responsabilités. Mes vues sur les rapports directs qui existent entre toute réforme du mécanisme intergouvernemental et la modification de l'effectif, de la composition et des activités du Secrétariat sont bien connues.

Le projet de budget-programme pour le prochain exercice biennal que j'ai soumis à l'Assemblée générale est inférieur de 1,8 p. 100 au montant des ouvertures de crédits révisées pour l'exercice biennal en cours et reflète un certain nombre des mesures d'austérité que j'ai déjà prises. Un examen rigoureux, programme par programme, a été entrepris pour déterminer les fonctions précises qui se prêtent le mieux à des diminutions de postes. Les structures du Secrétariat dans les domaines politiques ont été allégées et simplifiées, et l'examen des secteurs économique et social est en cours. Le Département de l'administration et de la gestion a été restructuré et des transformations substantielles sont opérées au Département de l'information. Je suis convaincu que ces mesures renforceront la capacité de l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ses responsabilités.

Je dois préciser que la prolongation nécessaire des mesures d'austérité, notamment le gel du recrutement de personnel et les restrictions imposées aux réunions, a un effet négatif tant sur l'exécution des programmes que sur le personnel du Secrétariat, encore que j'aie tenté de l'atténuer dans les deux cas. Les mécanismes de consultations entre le personnel et l'Administration, qui se sont avérés précieux dans le passé, prennent aujourd'hui une importance particulière. En fait, le personnel participe activement à la recherche des meilleurs moyens d'appliquer les réformes ordonnées par l'Assemblée générale. Toutefois, il faut améliorer encore la communication entre le personnel et l'Administration aux niveaux des départements et du Secrétariat tout entier, pour renforcer l'esprit de coopération qui s'est fait jour face à la crise actuelle.

Les réductions de personnel permettront des économies substantielles dans le budget ordinaire. Cependant, ces réductions mêmes peuvent nécessiter des allocations de crédit spéciales; il faudra aussi des ressources supplémentaires pour renforcer le Secrétariat en assurant une formation de meilleure qualité, en améliorant les perspectives de carrière et en ayant recours aux techniques informatiques et à la bureautique. Il nous faut, en outre, continuer à prévoir des incitations qui attirent et retiennent à l'Organisation un personnel hautement qualifié, compte tenu du principe d'une répartition géographique équitable énoncé dans la Charte et dans les résolutions de l'Assemblée générale. Bien que le gel du recrutement doive inéluctablement freiner la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés précédemment, des mesures spéciales sont prises pour que des femmes compétentes soient promues à des postes élevés au sein du Secrétariat. L'expérience de l'an passé montre que l'on peut obtenir de bons résultats par le jeu normal des pro-

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
